



**AVIS PUBLIC**

**DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2019**

Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée directrice générale de la susdite municipalité, QUE:

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi des Cités et Villes*, le rapport financier consolidé et le rapport du vérificateur pour l'année 2019 seront déposés à la séance du 4 mai 2020.

Donné à la Ville de St-Pamphile, ce 8<sup>ème</sup> jour d'avril de l'an deux mille vingt.

Alexandra Dupont, directrice générale